

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/182/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu les arrêtés municipaux en vigueur,
Considérant l'organisation d'un rassemblement par le Syndicat CGT du Centre Hospitalier de Eu le
Lundi 6 mai 2024.
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police,
afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Le Lundi 6 mai 2024 de 10h00 à 15h00

- Article 1^{er}** : Le stationnement sera interdit sur quatre places rue de Clèves, au niveau de l'entrée de l'Hôpital.
- Article 2** : Cette prescription sera portée à la connaissance des usagers par la pose de panneaux réglementaires.
- Article 3** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Eu, le trente avril deux mil vingt-quatre.

M. Miche BARBIER
Le Maire de la ville d'EU



Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

